

Communauté de Communes de la Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

L'an deux mil seize, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de GRON, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire : 3 mars 2016

Date d'affichage : 3 mars 2016

PRÉSENTS : Mesdames BRÉCHARD, DESIAUME, DUBIEN, GOGUÉ, LOISEAU, Messieurs ACOLAS, AUDEBERT, BACHELART (suppléant de Mme DUCATEAU), BLANCHARD, BOUGRAT, BOUELLE, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GOFFINET, GOUVERNAIRE (suppléant de M. MALLERON), GROSJEAN, JAUBERT, LECLERC, LEMAIGRE, MAZENOUX, MOINET, PÉCILE, POIRIER, RICHARD, TUAILLON, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BONTEMPS, DUCATEAU suppléée par M. BACHELART, FERNANDES, SARRON, TEYSSIER, Messieurs BARREAU, GINDRE, GOUGNOT, MALLERON (suppléé par M. GOUVERNAIRE), MARCEL, MERCIER, MÉREAU, SARREAU.

POUVOIRS : Mme BONTEMPS à Mme DESIAUME, Mme FERNANDES à M. GOFFINET, M. GOUGNOT à M. JAUBERT, M. MARCEL à M. BOUELLE, Mme SARRON à M. BOUGRAT, Mme TEYSSIER à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 8 février 2016,
- P.L.H.
- Ouverture ALSH vacances de printemps 2016
- Tarifs ALSH de Baugy vacances de printemps 2016,
- Convention avec le Conseil départemental du Cher pour les transports scolaires,
- Adhésion 2016 à l'AD2T,
- Adhésion 2016 TGV Grand Centre Auvergne,
- Arrêt du PLU de Baugy,
- Demandes de subventions auprès de la C.A.F. du Cher,

- Plan de financement modificatif pour le giratoire à l'entrée de la future ZAC à Avord,
- Convention avec la SAFER,
- Pôle aéronautique,
- SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale),
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2016

Le compte rendu de la réunion du 8 février 2016 est approuvé.

P.L.H.

Planning futures réunions PLH

	OBJET	PUBLICS	DATES
	Réunion de concertation élus intercommunaux et communaux	Maires des communes, représentants PLH et élus en charge de l'urbanisme	4 avril 2016 à 18h00 à la salle des fêtes d'AVORD
	Rencontres avec toutes les communes	Maires et élus communaux	Entre le 11 et le 29 avril 2016 dans chaque mairie
Ateliers thématiques (3)	Vacance / Amélioration de l'habitat / requalification des centres bourgs	Représentants PLH + Acteurs professionnels et institutionnels	23 et 24 mai 2016
	Publics spécifiques / Diversification de l'offre (personnes âgées, logements sociaux,.....)		
	Comment mobiliser le foncier ?		
	Réunion de concertation avec les élus : validation du scénario (orientations)	Maires des communes, représentants PLH et élus en charge de l'urbanisme	20 juin 2016 à 18h00 salle des fêtes de Nohant-en-Goût
	Comité de pilotage	Membres copil	4 juillet 2016 (lieu et heure à déterminer)

Le cabinet indique que des ajustements peuvent être trouvés.

TARIFS A.L.S.H. DE BAUGY VACANCES DE PRINTEMPS 2016

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) à Baugy pour la période du 04 au 08 avril 2016 pour 48 enfants de 6 à 11 ans,
- Considérant qu'il convient de mettre en place une politique tarifaire,

Le Conseil communautaire adopte les tarifs suivants pour la période d'ouverture allant du 04 au 08 avril 2016

Tarifs Printemps 2016 : habitants Communauté de Communes et les enfants des Agents Semaine

Tranche	Journée	Repas	Accueil avant centre (7 H 30 – 9 H 00)	Accueil après centre (17 H 00 – 18 H 00)
N° 1: $0 < QF < 339$	2 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 2: $339 \leq QF < 585$	4 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 3 : $585 \leq QF < 950$	9 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 4 : $950 \leq QF < 1330$	11 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 5 : $QF > 1330$	12 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €

Tarifs Printemps 2016 : habitants hors Communauté de Communes

Tranche	Journée	Repas	Accueil avant centre	Accueil après centre
N° 1: $0 < QF < 339$	4 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 2: $339 \leq QF < 585$	6 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 3 : $585 \leq QF < 950$	11 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 4 : $950 \leq QF < 1330$	14 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 5 : $QF > 1330$	16 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €

Vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

- Vu la délibération du Conseil départemental du Cher instituant la mise en place d'une participation financière aux familles dans le cadre des transports scolaires
- Considérant qu'il est proposé de se substituer aux familles pour le paiement de la tarification pour les élèves du 1er degré

- Vu le projet de convention de prise en charge de la participation familiale au coût des transports scolaires
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Accepte de prendre à sa charge la participation familiale au coût du transport scolaire pour les élèves du 1er degré domiciliés sur le territoire communautaire et fréquentant leurs établissements scolaires de rattachement. Le Conseil départemental compensant à l'euro près.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION 2016 A L'AD2T

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- décide de maintenir son adhésion à cette structure et de s'acquitter du montant de la cotisation correspondant à sa strate de population soit 0,17 € par habitant pour 2016.

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION 2016 A L'ASSOCIATION T.G.V. GRAND CENTRE AUVERGNE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion pour l'année 2016 à l'Association TGV Grand Centre Auvergne et de s'acquitter du montant de la cotisation soit 150 euros.

Vote à l'unanimité.

ARRÊT DU PLU DE BAUGY

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 153-11 et suivants et les articles R 153-1 et suivants,

Vu l'article R.153-3 du code de l'urbanisme qui prévoit que la délibération qui arrête le projet de PLU peut simultanément tirer le bilan de la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal prescrivant l'élaboration du PLU en date du 20 novembre 2010 et décrivant les modalités de la concertation,

Vu la délibération de la communauté de communes de la Septaine acceptant de poursuivre la révision du PLU de Baugy et confirmant les orientations du PADD,

Vu le déroulement de la concertation :

- Présentation du diagnostic et premier débat sur le PADD lors d'un conseil municipal le 31 mai 2012,
- Réunion avec les propriétaires fonciers sur le secteur du Moulin à Vent le 21 novembre 2011,
- Organisation d'une réunion avec les agriculteurs le 21 février 2012,
- Réunion publique en juin 2013,
- Débat en conseil municipal sur le PADD : décembre 2014
- Mise à disposition du dossier et d'un registre en mairie, affichage du zonage dans le hall de la mairie jusqu'à l'arrêt du projet.
- Information mi-décembre 2015 sur la modification du dossier et son affichage en mairie jusqu'à l'arrêt prochain par le conseil communautaire.

La concertation s'est déroulée durant toute la durée des études, aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'a été relevée le bilan est donc favorable.

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

- d'approuver le bilan de la concertation dont il ressort que la concertation s'est déroulée durant toute la durée des études, qu'aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'a été relevée. Ce bilan est donc favorable.
- d'arrêter le projet de Plan Local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux articles L 132-7 et suivants du Code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- Au Préfet,
- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- Aux Présidents des EPCI voisins,
- Aux Maires des communes limitrophes.

Vote à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA C.A.F. DU CHER

Projet « Roule ma poule » 2^{ème} édition

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant le projet ALSH « Roule ma Poule » et après en avoir délibéré :

- approuve le financement de ce projet qui se déroulera à Nérondes durant l'accueil de loisirs de cet été, et dont le fonctionnement nécessite un montant prévisionnel de 5 626 €.
- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
 - Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 4 500 € soit 80 % du montant.
 - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 1 126 €.

Vote à l'unanimité.

Promeneurs du Net

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant la mission des promeneurs du net et après en avoir délibéré :

- approuve le financement de ce projet qui a pour objectif d'assurer une présence éducative, adulte et responsable auprès des jeunes pour les aider à développer les bonnes pratiques, les accompagner dans leurs projets mais également prévenir d'éventuels risques de l'outil internet.
- Son fonctionnement nécessite un montant prévisionnel de 3 748 €.
- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher. Celle-ci étant plafonnée à 2 500 €.
 - Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 2 500 € soit 67 % du montant.
 - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 1 248 €.

Vote à l'unanimité.

Fonds publics et territoires

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant la mise en place d'AVS (auxiliaire de vie scolaire) sur les temps périscolaires de certaines écoles et après en avoir délibéré :

- approuve le financement de ces agents d'animation contractuels.
- Le fonctionnement nécessite un montant prévisionnel de 7 343 €.
- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :

- Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 5 874 € soit 80 % du montant.
- Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 1 469 €.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF POUR LE GIRATOIRE A L'ENTRÉE DE LA FUTURE Z.A.C. A AVORD

Vu la délibération n° 2016-02-016 en date du 8 février 2016

Considérant qu'une partie du coût des travaux sera financée par des fonds privés, il convient de déduire ce montant du coût total des travaux servant de base de calcul pour la demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement modificatif suivant pour la création d'un giratoire afin d'accéder à l'extension de la ZAC des Alouettes, pour un montant de 452 000 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	452 000,00 € H.T.
SCI Gaïce (fonds privés) :	153 698,00 € H.T.
Coût résiduel :	298 302,00 € H.T.
Conseil départemental :	72 500,00 € H.T.
Etat / DETR :	149 151,00 € H.T.
Communauté de communes de la Septaine :	76 651,00 € H.T. plus l'avance de la T.V.A.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA SAFER

- Vu le projet de pôle aéronautique,
- Considérant que les terrains envisagés ne sont pas disponibles
- Vu le rôle de la SAFER dans le cadre de l'aménagement foncier

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, sollicite l'intervention de la SAFER afin de prendre contact avec les propriétaires des parcelles 309/481 et 712, Section A, sis à Avord, lieu-dit les vieilles vignes en vue de les acquérir pour le projet du futur pôle aéronautique.

Vote :
Pour : 25
Abstention : 2

PÔLE AÉRONAUTIQUE

Exposé de Monsieur BLANCHARD qui indique que le musée disposera, entre autre, de simulateurs de vol et de la projection de films en 4D.

Monsieur le Président évoque, quant à lui, l'objectif de 15 000 visiteurs dans les cinq premières années.

Monsieur BACHELART prend la parole et souhaite faire passer une information de la part de Madame DUCATEAU.

Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas de vote relatif au pôle aéronautique et que de ce fait, Madame DUCATEAU pourra s'exprimer elle-même au moment venu.

S.D.C.I. (SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL)

Il y est prévu le vote pour la fusion des Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry, du Pays de Nérondes ainsi que des Terres Vives soit environ 32 000 habitants. Il risque d'y avoir un problème entre le SCoT de Vierzon et celui de Bourges.

Si La Septaine devait fusionner avec l'Agglo de Bourges, qu'advierait-il de la compétence des écoles, qui représente un coût important.

Monsieur le Président indique qu'il ne sait pas si nous resterons à 17 communes mais aujourd'hui pour faire le tour du territoire il faut d'ores et déjà faire 144 kilomètres.

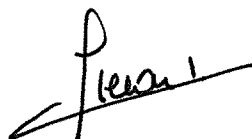
Monsieur le Président a interpellé la Préfète sur le devenir des Communautés de Communes vis-à-vis de la loi NOTRe, notamment en ce qui concerne le vote de chaque commune.

QUESTIONS DIVERSES

Madame DESIAUME, au sujet de la CIID, indique qu'il est compliqué de pouvoir se déplacer en milieu de journée lorsque l'on travaille.

Le Président,
M. GOFFINET

Le Secrétaire,
M. FRÉRARD



M. ACOLAS

M. AUDEBERT

M. BARREAU
Absent

M. BLANCHARD

Mme BONTEMPS
Absente
Pouvoir à Mme DESIAUME

M. BOUGRAT

M. BOUVELLE

Mme BRÉCHARD

M. CHASSIOT

Mme DESIAUME

Mme DUBIEN

M. DUBOIS

Mme DUCATEAU
Absente
Suppléée par M. BACHELART

Mme FERNANDES
Absente
Pouvoir à M. GOFFINET

M. GINDRE
Absent

Mme GOGUÉ

M. GOUGNOT
Absent
Pouvoir à M. JAUBERT

M. GROSJEAN

M. JAUBERT

M. LECLERC

M. LEMAIGRE

Mme LOISEAU

M. MALLERON
Absent
Suppléé par M. GOUVERNAIRE

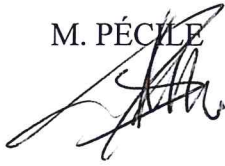
M. MARCEL
Absent
Pouvoir à M. BOUVELLE

M. MAZENOUX

M. MERCIER

M. MÉREAU
Absent

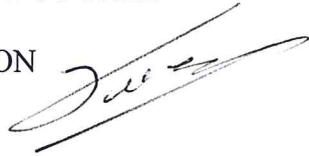
M. PÉCILE



M. RICHARD

Mme SARRON
Absente
Pouvoir à M. BOUGRAT

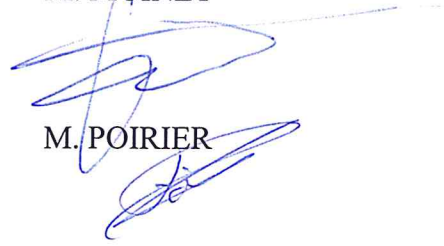
M. TUAILLON



M. BACHELART (suppléant)

Absent
M. MOINET

M. POIRIER



M. SARREAU
Absent

Mme TEYSSIER
Absente
Pouvoir à M. BLANCHARD

M. WEINGARTEN



M. GOUVERNAIRE (suppléant)